



PROTOCOLE ACCUEIL DES SCOLAIRES

Ce qui change au 30 septembre 2021

À partir du 30 septembre, le passe sanitaire devient obligatoire également pour les mineurs de plus de 12 ans, pendant les horaires d'ouverture aux publics.

Cependant si l'Etablissement Recevant du Public réserve des créneaux horaires au public scolaire, le passe n'est pas exigé pour les mineurs à partir de 12 ans (loi n°2021-689 du 31 mai 2021).

Ainsi, la Bibliothèque Humaniste peut accueillir les groupes scolaires sans exiger le passe sanitaire aux mineurs âgés de 12 à 17 ans :

- Le lundi toute la journée
- Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Ce qui ne change pas

- Masque obligatoire
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition dès l'entrée
- Passe sanitaire obligatoire pour les personnes majeures